

La Politique gouvernementale de **prévention** en santé [PGPS]

**À VOS MARQUES,
PRÊTS, PARTEZ !**

« L'accessibilité, ce n'est pas seulement le fait d'avoir un centre de loisirs à proximité, mais aussi de pouvoir utiliser du matériel de qualité. »

SOUTENIR DES INITIATIVES FAVORISANT LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE LOISIR

Achat de raquettes pour que les petits d'un quartier défavorisé puissent jouer au badminton. Prêt de fauteuils roulants tout-terrain pour offrir à des personnes à mobilité réduite la possibilité d'une randonnée en forêt. Remplacement de ballons pour maintenir le nombre de participants dans une activité pour les aînés. Voici un petit échantillon des quelque 900 projets rendus possibles dans le cadre de « Population active », l'une des initiatives soutenues par la Politique de prévention en santé [PGPS] pour améliorer l'accès aux activités de sport et de loisir à des groupes en particulier ou des populations vulnérables.

En matière de prévention en santé, l'importance de bouger n'est plus à démontrer. « La pratique d'activités physiques apporte des bienfaits non seulement sur le plan physique, mais aussi quant au bien-être ressenti. Cela permet aussi de socialiser », mentionne Maude Gingras, conseillère en activité physique à la direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MEQ. Mais, encore aujourd'hui, certaines barrières rendent plus difficile l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.



En 2019, 4180 campeurs ont pu avoir accès à ces installations, pour un total de 31 886 nuitées, soit une moyenne de sept jours par participant.

Par exemple, l'accessibilité aux activités physiques ou sportives peut être limitée pour certaines populations, faute de moyens, parce qu'ils ont du mal à se déplacer ou encore parce qu'ils vivent avec un handicap. « L'accessibilité, ce n'est pas seulement le fait d'avoir un centre de loisirs à proximité, mais aussi de pouvoir utiliser du matériel de qualité », ajoute Maude Gingras. D'où l'intérêt d'une mesure comme « Population active » qui soutient l'achat de matériel durable pour favoriser l'organisation d'activités physiques, sportives ou de plein air destiné à des clientèles plus vulnérables à travers le Québec.

« Ce sont souvent de petits montants qui permettent de mettre en place une multitude d'actions concrètes partout au Québec, pour différents types de clientèles », ajoute la conseillère. Ainsi, si une personne n'a pas les sous pour s'équiper, elle pourra quand même participer à un cours offert par un organisme près de chez elle. Dans d'autres cas, cela permet d'ajouter de la diversité aux activités proposées ou de favoriser le prêt de matériel spécialisé qui n'est pas à la portée de toutes les bourses.

Pour s'assurer de bien identifier les besoins sur le terrain et d'offrir une réponse adéquate, « Population active » est un programme piloté par quatre organismes nationaux, soit la Fédération de l'Âge d'Or du Québec [FADOQ], la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir [FQCCL], la Fédération québécoise du loisir en institution [FQLI] et l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées [AQLPH]. Ce sont eux qui sélectionnent ensuite des initiatives locales qui reçoivent un financement.

Dans la même veine, la PGPS a bonifié le programme de soutien aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées [IRLPH]. Dans la dernière année, 383 partenaires locaux ont été appuyés financièrement par les IRLPH, ce qui a permis de déployer différentes actions à l'échelle provinciale. « Cette enveloppe permet, entre autres, de favoriser l'accessibilité aux loisirs pour les personnes handicapées, notamment par l'embauche d'accompagnateurs pour les enfants qui fréquentent les camps de jour », indique Maude Gingras. Plus de 45 % du montant attribué pour le volet accompagnement touche des enfants de douze ans et moins.

PLACE AUX CAMPS D'ÉTÉ

La PGPS s'est aussi associée au MEQ pour bonifier le programme d'aide financière aux camps de vacances spécialisés pour les personnes handicapées. En 2019, 4180 campeurs ont pu avoir accès à ces installations, pour un total de 31 886 nuitées, soit une moyenne de sept jours par participant. Cet appui a permis d'adapter l'environnement des camps pour les rendre accessibles, mais aussi d'embaucher du personnel formé et apte à intervenir, comme des accompagnateurs et du personnel médical ou infirmier, quand c'est nécessaire, détaille Maude Gingras.

Outre le fait qu'elles favorisent la collaboration avec le milieu, ces initiatives sont aussi une façon d'amener une plus grande concertation entre les acteurs gouvernementaux derrière ces mesures, soit le MSSS et le MEQ.

Sans cet apport, certains jeunes ne pourraient tout simplement pas s'offrir ces séjours en nature, mentionne la conseillère. « Ces enfants viennent bouger pendant quelques jours, sont actifs. Ce type d'activités favorise aussi leur développement global, car les participants peuvent s'épanouir, découvrir et rencontrer d'autres jeunes. »

Le programme a été maintenu en 2020, malgré la crise sanitaire, et a permis d'aider 15 camps spécialisés. « Avec la pandémie, ce ne sont pas tous les camps qui ont ouvert leurs portes. C'était un enjeu pour eux, puisqu'ils devaient quand même maintenir une partie de leurs opérations, entretenir leurs locaux et payer certains frais. Les sommes fournies par cette mesure les ont donc aidés à passer à travers la crise, car on ne voulait pas mettre en péril leur survie. » Le financement a aussi permis d'adapter l'offre pour ceux qui ont décidé de conserver leurs activités malgré la COVID-19.

REGARDS CROISÉS SUR LA SANTÉ

Outre le fait qu'elles favorisent la collaboration avec le milieu, ces initiatives sont aussi une façon d'amener une plus grande concertation entre les acteurs gouvernementaux derrière ces mesures, soit le MSSS et le MEQ. « Ces actions permettent non seulement d'améliorer l'accessibilité aux activités de sport et de loisir, mais aussi de diminuer les inégalités sociales de santé. Ces deux visions sont complémentaires et permettent de décupler les effets sur le terrain », note la conseillère.

Sans compter qu'avec la COVID-19, de nouveaux enjeux font leur apparition, notamment chez les aînés. Avec le confinement et l'isolement, plusieurs ont vu leur santé fragilisée. Un enjeu qui demandera certainement la mise en place d'actions concertées et l'apport de plusieurs acteurs pour y faire face. La PGPS constitue donc un outil d'intervention de choix pour proposer des mesures facilitant l'accès à des activités à ces personnes vulnérables.

Réalisé au printemps 2021 par M361 pour le Bureau de coordination et de soutien de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS)